



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 14 janvier 2014

### GRÈVE À L'AASSPIF (SAINT BENOÎT)

Lundi 13 janvier, n'étant toujours pas payées de leur mois de décembre, les 27 salariées de l'AASSPIF ont décidé de se mettre en grève. Recrutées par les mairies de Saint Benoît et de Salazie alors qu'elles étaient au RSA, ces salariées ont entamé un stage en alternance de formation professionnelle pour obtenir à la clé un diplôme d'assistante de vie aux familles et sortir de la précarité.

Lors de leur embauche sur ce contrat d'un an, le président de l'association leur avait clairement annoncé que cela avait pu se faire parce qu'il avait bien reçu les subventions publiques permettant à l'association de fonctionner et de payer les salaires. On voit ce qu'il en est aujourd'hui, ces salariées sont obligées de courir après le président de l'AASSPIF qui ne se manifeste plus depuis plusieurs jours, d'effectuer des démarches auprès des services des mairies pour recouvrer leur dû.

Elles ont reconduit leur mouvement mardi 14 et ont installé leur piquet de grève au pied de l'immeuble Europe où se situent les bureaux de l'association avec drapeaux de la CGTR, qui les soutient, et pancartes de revendications.

Elles réclament donc 1°) le paiement immédiat de leur mois de décembre 2°) l'assurance de pouvoir poursuivre leur formation dans une structure dédiée solide (elles viennent d'apprendre que leur formateur n'est, lui aussi pas payé !) afin d'être sûre d'obtenir leur diplôme. 3°) la transparence sur l'utilisation des subventions encaissées par l'AASSPIF.

Ces travailleuses qui voulaient, disent-elles, sortir du RSA par le haut en se formant se retrouvent aujourd'hui, à cause d'irresponsables dans une situation financière particulièrement difficile. Ceci est intolérable et notre syndicat fait tout, à leurs côtés, pour qu'elles recouvrent leur argent et tous leurs droits, pour que justice leur soit rendue que ce soit sous forme d'organisation d'actions en direction de leur patron, d'interventions devant la presse ou demain devant les tribunaux.

### MAUVAISE ANNÉE MONSIEUR LARICHE !

Philippe LARICHE le patron de Quick à la Réunion s'est payé plusieurs jours de suite une page entière dans le journal le Quotidien pour se faire de la pub.

Pas prétentieux pour un sou, il « vœux dire merci » ... « à monsieur le ministre des Outre-mers », au préfet, aux collectivités locales, aux maires, etc. avec un hommage appuyé à EDF qui « s'est attelé à rétablir le courant » pour rendre « la sérénité à (ses) salariés et le sourire à (ses) clients ».

Pas sûr que « ses » employés soient aussi sereins qu'il le dit quand on sait les cadences de travail et les horaires décalés qu'il leur impose, la précarité pratiquée dans ces restaurants rapides.

La sérénité façon LARICHE, les ouvriers de son ancienne entreprise du BTP Ecla-Holmar en savent quelque chose ! Eux qui ont dû se battre contre les licenciements abusifs, pour le respect de leurs droits les plus

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68



élémentaires dans l'entreprise. Ce n'est pas avec « le sourire », mais la rage au ventre qu'un de nos camarades délégués de l'entreprise l'a poussé devant les tribunaux et a obtenu gain de cause après une longue procédure. Le patron a dû mettre la main à la poche.

LARICHE fait le vœu d'« une Réunion solidaire et responsable ». La CGTR fait le vœu de la solidarité des travailleurs contre la classe capitaliste dont fait partie Philippe LARICHE !

## **TRAVAIL DU DIMANCHE : LE PATRONAT A IMPOSE UN NOUVEAU REcul AU GOUVERNEMENT**

Le décret sur le travail du dimanche a été publié le 30 décembre. Le gouvernement va au-delà des demandes des patrons : désormais tous les magasins de bricolage, quincaillerie, outillage, peinture, etc., pourront ouvrir et dans toute la France !

Cette loi n'est que provisoire et restera en place dix-huit mois, le temps, nous dit-on, de réécrire la loi et de permettre des négociations entre patronat, syndicats et le gouvernement.

En France la fédération patronale, qui regroupe les Bricomarché, Bricorama, Castorama, Leroy Merlin, etc. s'est engagée à n'utiliser pour l'instant ce droit que pour les magasins qui ouvraient déjà le dimanche (légalement ou pas) et à n'utiliser pour l'instant que des employés volontaires, à doubler leur rémunération et à leur accorder un repos compensateur. Mais que sera la réalité sur le terrain ?

Le patronat dit que l'ouverture dominicale doit permettre de développer l'emploi, en privilégiant les CDI et en complétant les temps partiels. C'est ce qu'ils prétendaient aussi pour l'ouverture des commerces alimentaires. Mais c'est l'inverse qu'ils ont fait en accentuant la précarité.

En fin d'année dernière le patronat avait mis la pression pour que le gouvernement légifère sur le travail du dimanche. Le gouvernement s'est exécuté sans tarder et est allé au delà des espérances des patrons.

## **CE SONT LES PLUS RICHES QUI SE SUCRENT**

L'union Européenne a perdu le procès intenté contre elle par des gros industriels sucriers d'Europe qui contestaient le mode de calcul qui leur était défavorable pour le paiement du solde de la « politique de soutien aux exportations ».

Les Etats membres européens devront verser aux sucriers allemands Südzucker et Nordzucker, au français Téréos et au britannique British Sugar plus de 330 millions d'euros d'ici au 30 septembre 2014.

D'autres sucriers de pays plus pauvres ou entrés plus tardivement dans l'Union n'auront rien. Comme par hasard ce sont les trusts des trois pays qui imposent aux autres leurs lois au sein de l'Europe qui ramassent le pactole. L'Euro million n'est pas qu'une question de chance !

## **ROANNE (LOIRE): ACHARNEMENT JUDICIAIRE CONTRE CINQ MILITANTS DE LA CGT**

Le tribunal correctionnel de Roanne a prononcé le 17 décembre 2013 la relaxe des cinq militants CGT, quatre hommes et une femme, fonctionnaires de la Défense et agents hospitaliers, poursuivis pour avoir refusé le prélèvement de leur ADN. Le tribunal a estimé que ce prélèvement n'avait en réalité pas lieu d'être.

Mais le Parquet général de Lyon a donné instruction au procureur de la République de relever appel, craignant, selon toute vraisemblance, que cette décision, fondée en droit et en fait, ne fasse jurisprudence !

Comme l'a déclaré le secrétaire du syndicat CGT des agents hospitaliers du Roannais : « l'acharnement continue contre les militants syndicaux » !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68